



## Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 janvier 2015

Le président Alain PAUCHON ouvre la séance à 20h45. Le quorum légal de 99 présents ou représentés n'est pas atteint. 92 présents ou représentés (51 propriétaires sont présents et 41 sont représentés) sur les 196 propriétaires. Une nouvelle assemblée est convoquée avec le même ordre du jour. Il remercie les personnes présentes et leur souhaite une bonne et heureuse année 2015 au nom des membres du bureau.

### Rappel Règlement :



L-V : 8h-12h et 14h-19h,  
S : 9h-12h et 14h-19h,  
D et jours fériés : 10h-12h



Dans la résidence



Travaux à l'extérieur  
susceptibles d'engendrer une  
modification d'aspect =>  
Demande écrite au bureau



Et ramassez ses déjections



Taillez vos haies pour  
libérer nos trottoirs.



A sortir au dernier moment  
et faire au mieux pour les  
cacher de la rue

## I. Compte-rendu d'activité

Le bureau s'est réuni 12 fois (13/02 - 13/03 - 10/04 - 22/05 - 26/06 - 28/08 - 30/09 - 3/10 -31/10- 28/11 - 19/12 et le 15/01/15).

Il y a eu un repas de bureau avec les sortants le 14/11/2014.

Des réunions avec les 7 AFUL le 05/03/2014 et le 15/11/2014.

Des réunions SIARCE, Mairie et les 7 AFUL le 05/05/2014 et le 07/11/2014.

Une présentation faite par le SIARCE, en présence de la Mairie et de 3 Aful le 20/01/2015.

Une réunion des voisins vigilants le 13 janvier 2015.

Plusieurs courriers ont été faits à la Mairie.

Approbation du compte- rendu de l'AG 2014.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 92

Adoption à l'unanimité. Alain PAUCHON souhaite la bienvenue aux 7 nouveaux arrivants 2014-2015 dans notre AFUL.

Mr Stéphane COLASSE

11 rue des hortensias

Mr Mme Bruno AGLE

55 av de la seigneurie

Mr Cédric JOUANNY et Mlle Adélie LECADRE

15 rue des lys

Mr Mme Fabien Camille DRAGOMAN

5 place des marguerites

Mr Mme Christophe COSTA

12 rue des pâquerettes

Mr Nicolas BAUDOIN

5 place des pâquerettes

Mr Nicolas NOE

4 rue du muguet

Les nouveaux résidents se présentent tour à tour et expliquent leur choix de résidence sur LEVITT pour le cadre et la qualité de vie de notre village.

Les travaux votés ont été réalisés. La mise en place du sens unique, la suppression de la poubelle qui servait de dépôt sauvage et du banc place des Eglantines.

Il semble qu'il n'y a plus de nuisances de l'entreprise Fushia Paysage.

Notre demande concernant la pose des plaques « place des Eglantines » sera renouvelée auprès de la Municipalité.

## II. Bilan financier 2014 – Budget 2015

Yorick TARDIEU, notre trésorier, présente le bilan financier 2014. Il est en total conformité avec les prévisions. L'ensemble des cotisations a été réglé y compris les arriérés.

Le quitus est donné pour la gestion 2014 à l'unanimité.

Yorick TARDIEU présente ensuite le budget prévisionnel 2015.

Il est prévu cette année un poste espace vert de 28 100 euros portant sur l'entretien mais aussi la poursuite de la restructuration des espaces verts. Il est proposé de passer la cotisation annuelle à 150€.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 92

Le budget 2015 est approuvé à l'unanimité.

La cotisation est portée à 150 euros.

### III. Espaces verts

Madame Marie-Christine BEUGNON fait le compte-rendu des travaux réalisés cette année :

La suppression de la haie menant à l'école des myrtilles.

Place des Eglantines : abattage d'un acacia et d'un pin ainsi que la taille de deux acacias. Une réflexion est menée sur le fleurissement de nos espaces verts.

Le long de la route de Chevannes, des arbustes ont été plantés.

Comme vient de le voter l'AG 2014 :

- Suite à de nombreuses remarques et un été pluvieux, le bureau a statué sur la nécessité de tontes plus nombreuses pour conserver le visuel habituel de nos espaces verts.

Ainsi le nombre de tontes sur le grand espace vert passe de 6 à 10 et de 10 à 12 tontes sur les places et route de Chevannes.

- 4 massifs seront plantés pour agrémenter le chemin menant aux myrtilles et masquer le vis-à-vis avec des maisons de l'AFUL voisine.

- Abattage de 4 arbres place des Eglantines selon le budget prévu.

Le développement des chenilles processionnaires progresse. Les AFUL s'attachent à supprimer les pins quand ils ne peuvent être débarrassés durablement de leurs cocons. Une attention toute particulière est demandée également aux propriétaires ayant des pins sur leur parcelle. Ces chenilles sont toxiques, allergisantes et leur éradication est indispensable pour que nos enfants puissent profiter pleinement des espaces verts sans risque.

Il est demandé aux propriétaires riverains de la route de Chevannes de tailler et d'entretenir les haies qui ont été plantées le long de leur clôture à l'extérieur de leur parcelle. Il en est de même pour les propriétaires le long du champ car l'agriculteur nous a envoyé un courrier nous demandant de faire respecter l'alignement. Nous aussi nous avons dû intervenir auprès de l'Aful des Lys pour des haies mal entretenues en bordure de notre espace vert, suite à la plainte formulée par Jardivers. En effet, la végétation non entretenue a largement envahi les espaces communs.

Faute de taille, et d'entretien régulier, il sera procédé à tout arrachage nécessaire. Le bureau enverra un courrier aux propriétaires concernés.

Nous vous demandons de bien vouloir mettre vos haies à une hauteur qui ne dérange pas votre, vos voisins immédiats sachant que vous devez respecter le règlement.

### IV. Renouvellement du bureau

- Fin de Mandat pour René DAGUZAN et Yorick TARDIEU. Ils se représentent.

Les candidatures sont acceptées, Mrs DAGUZAN et TARDIEU sont reconduits dans leur mandat et élus à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 92

### V. Bilan SIARCE et informations

Des réunions ont eu lieu avec le SIARCE/ Mairie / AFUL

Les comptes-rendus sont sur le site AFUL des pâquerettes et sur le site de Monsieur FERET : <http://urbanisme.mennecy.mennecy.net>

La première tranche des travaux se déroule sur l'AFUL des Cailles. Les travaux prévus sur notre AFUL sont prévus à ce jour pour 2017.

**RAPPEL** : le « T » de dégorgement : les propriétaires doivent effectuer les travaux nécessaires, si ce n'est fait, pour se mettre en conformité. A ce jour, 75% des parcelles sont conformes. La validation de ces travaux est à obtenir auprès du SIARCE.

Vous trouverez en annexe la liste faite par le SIARCE au 17/11/2014 des boîtes de branchements en non-conformité et la liste des artisans pouvant réaliser les travaux. Pour répondre à vos questions, le numéro du SIARCE est le 01 60 89 82 20.

## **VI. Rappel du règlement**

**Nous rappelons à tous le respect de la quiétude de chacun et l'observation des horaires pour des travaux occasionnant du bruit : du lundi au vendredi de 8h-12h et 14h-19h, le samedi de 9h-12h et 14h-19h et le dimanche et jours fériés de 10h-12h.**

Nous rappelons aussi la **vitesse autorisée** : 30 km/h maximum.

Veillez à **bien tenir vos chiens en laisse dans la résidence et à ramasser leurs déjections.**

Lors d'une **modification de l'aspect extérieur de votre maison**, une demande écrite doit être faite auprès du bureau. Respectez la couleur des tuiles et les RAL concernant les crêpis et volets.

De nombreux résidents nous ont fait part de leurs difficultés à faire respecter les implantations et hauteur des haies.

**Pour l'ensemble des haies, le bureau se réserve le droit d'intervenir dans le cadre du règlement.**

Enfin, nous vous demandons de ne sortir vos poubelles qu'au dernier moment et faire au mieux pour les cacher de la rue.

**Le règlement complet est disponible en format PDF sur le site de l'AFUL** dans la rubrique « règlement ».

## **VII. Questions diverses**

### **POSTE**

Des propriétaires ont soulevé le problème de distribution de courrier ; les boîtes aux lettres doivent, selon la POSTE, se situer en bordure de voie.

### **Voisins vigilants**

Il y a eu moins de cambriolage en 2014 mais beaucoup de vandalisme sur nos voitures (vols de carburant et de roues en particulier). **Notre AFUL s'intègre dans le dispositif « Voisins Vigilants »**. Si vous êtes intéressé, merci de contacter l'AFUL.

De nouvelles caméras vont être installées sur la ville.

L'Opération Tranquillité Vacances « OTV » est reconduite pour 2015. N'hésitez pas à contacter la Gendarmerie ou la Police Municipale.

Quelques rappels : N'oubliez pas de fermer vos volets, de rentrer sa ou ses voitures dans le garage, ne laisser pas d'outils à l'extérieur (échelle par exemple), etc.

### **Piscine**

L'Appel d'offres pour la gestion de la piscine a été relancé. Aucune date à ce jour n'a été évoquée pour la réouverture de la piscine.

**Monsieur BRIEZ présente à l'assemblée une liste de points en voici son résumé.**

### **1/SECURITE**

**VITESSE** : en roulant à 30kms on parcourt environ 8m/s et à 50, 13m/s. Comme il faut 1s pour réagir en cas de problème, cela signifie que le conducteur roulant trop vite parcourra au minimum 5m de plus.....et devra assumer les conséquences qui en résulteront.....

**STOP** : selon le code de la route ART R415-6 « tout conducteur doit marquer un temps d'arrêt à la limite de la chaussée abordée. Il doit ensuite céder le passage aux véhicules circulant sur l'autre ou les autres routes et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

Peine encourue : contraventions de la quatrième classe + de suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire.

La distance d'un point à l'autre de notre résidence est de 1km maximum, imaginez le temps « gagné ». Cela en vaut-il la peine ?.

**STATIONNEMENT** : ART R417-10 « Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation. Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons. (cf : avenue de la seigneurie) En cas d'accident impliquant le véhicule contrevenant, le propriétaire serait civilement responsable des conséquences.....

### **3/ENVIRONNEMENT :**

**Affichages publicitaire** : L'affichage des intervenants (artisans, peintres, maçons etc.) devraient être limités dans le temps (2,3 mois maxi)

**DECHETS VERTS** : Certains propriétaires, déposent leurs sacs sitôt les avoir remplis et ils restent (les sacs) jusqu'à près de deux semaines devant leur maison. Merci l'esthétique.....Les sacs doivent être sortis un, éventuellement deux jours avant le ramassage.

**POUBELLES** : Une fois vidées elles doivent être entrées et non laissées sur le trottoir comme c'est parfois le cas.

**TRAVAUX** : Passer un coup de jet sur la chaussée à la fin des travaux effectués afin de ne pas transformer nos rues en terrain de boue.

**STATIONNEMENT 2** : Faire respecter l'article DIX du règlement et statuts de notre AFUL : « Etant toutefois précisé que sur l'accès garage seul le stationnement de VOITURES sera autorisé ». Pourtant des camionnettes de société sont continuellement stationnées. (cf : 16 rue des lys)

**CHIENS** : En laisse ou non, un chien doit être accompagné (ce qui exclut les chiens errants ou fugueurs) afin, entre autres, que le propriétaire ramasse les déjections, y compris dans les espaces verts. (Sacs = 0,03€ soit environ 20€ par an) Les aboiements interpestifs doivent être maîtrisés pour le bien être des voisins.

Nous clôturons cette assemblée à 23h00. Un pot de l'amitié est offert.

Signature du Président

Signature du Secrétaire

Signature du trésorier

# COTISATION 2015 : 150 €

Le règlement est à remplir à l'ordre de l'AFUL LES PAQUERETTES et à faire parvenir à l'un de nos trésoriers : M Yorick TARDIEU (23 rue des lys) ou M. René DAGUZAN (2 rue du Muguet) ou à notre adresse : AFUL LES PAQUERETTES - 65 Bd Charles de Gaulle – 91540 MENNECY

Nous vous prions comme convenu au chapitre II, article 8 page 7 du cahier des charges de bien vouloir vous en acquitter au plus tard le 15 avril 2015, ceci afin d'éviter les relances postales et éventuellement l'envoi en recommandé, démarche coûteuse pour tous.

Merci d'avance.

## COMPOSITION DU BUREAU au 5 février 2015

<b>Alain PAUCHON</b> 11 rue des lys	<b>06 11 73 86 54</b>	<b>Président</b>
<b>René DAGUZAN</b>	<b>01 64 99 76 59</b>	Vice-président, trésorier adjoint et responsable du règlement
<b>Yorick TARDIEU</b>	<b>01 64 99 96 82</b>	Trésorier
<b>Laurence BLAIS</b>	<b>06 74 67 79 14</b>	Secrétaire
<b>Thierry FRANCHITTI</b>	<b>06 07 72 64 04</b>	Responsable informatique et secrétaire adjoint
<b>Marie-Christine BEUGNON</b>	<b>06 07 76 72 01</b>	Responsable des espaces verts
<b>Abdenmour MEDDOUR</b>	<b>06 69 05 00 36</b>	Responsable des espaces verts adjoint
<b>Christiane-Marie CARPENTIER</b>	<b>01 64 99 77 83</b>	Responsable des démarches administratives